



Succession de ma grand mere

Par **yob357**, le **16/09/2014** à **17:10**

bonjour

voila je voudrais savoir les choses suivantes

ma grand mere est decedée la semaine derniere et j aimerais savoir comment cela va se passer au niveau de son patrimoine financier car de son vivant elle a deja partager ses biens mobiliers entre ces 5 héritiers

il ne reste donc que ses 2 maisons a vendre et ses comptes bancaires

j aimerais simplement avoir une idée du délais de quand l argent sera débloqué et partagé entre les héritiers et savoir aussi si il y aura des choses a payer

par exemple si ma mere touche 5000 euros va t elle devoir en donner une partie au notaire ou a l'état ?

merci de vos réponses éclairées

cordialement

Par **maude**, le **16/09/2014** à **22:13**

Bonjour,

le notaire dressera un inventaire de tous les biens et les répartira par lots. Des frais de succession devront être supportés par les héritiers; tout dépend la consistance de l'héritage.

Les délais peuvent varier: les héritiers peuvent accepter sans réserve, accepter sous condition ou refuser.

Espérant vous avoir un peu éclairé,

Bien à vous

Par **yob357**, le **17/09/2014** à **08:26**

bonjour et merci de votre reponse

ma question est e realité plus simple

tous les partages ont ete fait je demandais juste combien de temps il fallait compter pour que ma mere touche sa partie de l argent de ma grand mere qui sera divisé entre les 5 heritiers

1 mois 1an ??

merci

Par **aguesseau**, le **17/09/2014** à **09:51**

bjr,

si la succession est réglée c'est à dire que tous les héritiers sont d'accord et que les droits ont été payés au trésor public ainsi que les émoluments du notaire payés, vous pouvez demander au notaire de toucher votre argent.

cdt

Par **yob357**, le **17/09/2014** à **11:45**

bonjour

les droits n ont pas encore été payé au tresor public ni les elomument car elle vient tout juste d etre enterré et j ai cru comprendre qu il fallait attendre au moins 6 mois à un an avant que ma maman puisse percevoir sa part d argent ?

Par **yob357**, le **17/09/2014** à **11:48**

autre question

ma grand mere de son vivant a preter sa maison a ma cousine et celle ci dit qu elle va prendre le temps de trouver un appartement mais qu elle le fera quand elle voudra car elle n est pas pressée peut etre pas avant un an est ce legal ? peut elle resté dedans meme en payant un loyer ?

je precise qu elle est juste la fille d une des heritiere et que la maison va etre mise en vente par les autres heritiers

merci

Par **aguesseau**, le **17/09/2014** à **17:38**

bjr,

si la cousine occupe la maison de la grand mère,il sera difficile de l'expulser si elle refuse de partir surtout si elle payait une indemnité à la grand mère ce qui équivaut à un bail tacite donc fait de votre cousine une locataire avec ses difficultés pour la contraindre à partir.

avant de mettre la maison en vente, il vaudrait mieux que la maison soit vide car la cousine présente lors des visites,pourra aisément "torpiller" la vente.

cdt

Par **yob357**, le **25/09/2014** à **12:55**

d autre part ma mère étant héritière également a t elle le droit de voir les comptes bancaires de ma grand mère et si oui comment ??

merci de vos réponses éclairées

cordialement